

PRÉSENTATION

- Préparation au CPLF en un semestre de 200 heures environ.

- Niveau d'entrée A2+/B1 (selon le Cadre européen commun de référence pour les langues).

- Accès: tests de placement.

- Niveau de sortie pour accéder à l'examen B1/B2.

- Contenus du CPLF (voir grille page suivante).
 - Compétences linguistiques et pragmatiques: 75 % du total de la note, correspondant à 150 heures, environ, d'enseignement de langue définies par les centres.
 - Savoirs culturels et disciplinaires: 25 % du total de la note, correspondant à 50 heures environ de cours spécifiques à chaque centre: histoire, littérature, civilisation...

GRILLE

Compétences linguistiques et pragmatiques

Épreuves	Durée	Note
<p>Compréhension de l'oral</p> <p>Compréhension d'un document audio ou vidéo expositif ou narratif ou Compréhension d'une interaction audio ou vidéo</p>	30 à 60 minutes	40
<p>Expression orale</p> <p>Discussion avec un jury ou Jeux de rôle</p>	10 à 15 minutes	40
<p>Compréhension de l'écrit</p> <p>Compréhension d'un texte narratif, descriptif, explicatif, prescriptif voire argumentatif (de 250 à 400 mots)</p> <ul style="list-style-type: none"> – Compréhension globale – Compréhension détaillée 	1 heure 30	30 30
<p>Expression écrite</p> <p>Expression écrite dirigée à contraintes morphosyntaxiques</p> <p>Expression écrite libre</p>	1 heure 1 heure 30	40 40

Savoirs culturels et disciplinaires (contenus variables d'un centre à l'autre)

Épreuves	Durée	Note
2 épreuves obligatoires		
Épreuve 1	15 minutes oral	40
Épreuve 2	ou 2 heures écrit	40

Validation possible en ECTS.

L'ensemble des épreuves peut être découpé et validé en unités capitalisables.

Le contrôle continu (modalités et pourcentage) est laissé à la discrétion des centres.

COMPRÉHENSION DE L'ORAL

1. Objectifs et principaux savoir-faire requis.

Tester la capacité à comprendre un document audiovisuel dans un français standard clair : compréhension globale et compréhension détaillée.

2. Nature des épreuves. Écoute ou visionnement collectif et questionnaire individuel (questions et réponses écrites).

3. Supports. Documents authentiques vidéo ou audio, éventuellement précédés d'une brève introduction.

Types de documents possibles :

- a) Un document court de 2 à 3 minutes tel qu'un tour de table, une chronique, un reportage, un entretien.
- b) Un document long de 5-6 minutes, de forme simple (un entretien avec des questions, un extrait de reportage sur des thèmes relativement familiers ou des thèmes qui peuvent intéresser l'étudiant à titre professionnel ou personnel).

4. Durée de l'épreuve : 30 mn – 1 h maximum.

5. Modalités de passation.

Il est conseillé d'enregistrer la cassette en temps réel (introduction, écoutes séparées de pauses minutées).

Document de type a) :

1. Distribution du questionnaire, temps de lecture.
2. Une écoute complète ; temps de réponse.
3. Une deuxième écoute ; temps de réponse.

Document de type b) :

1. Distribution du questionnaire, temps de lecture.
2. 1^{re} écoute : écoute complète, compréhension globale.
3. 2^e écoute : compréhension détaillée. Le document pourra être divisé en plusieurs parties selon la longueur du document. Une écoute de chacune des parties suivie d'un temps de réponse de 5 mn.
4. 3^e écoute : écoute globale du document, relecture et dernier temps de réponse.

6. Typologie des questions

- Questions de compréhension globale : repérage des idées essentielles, de l'ordre de leur présentation, de l'opinion des intervenants.
- QCM avec une ou plusieurs réponses justes.
- Questions fermées avec ou sans justification.

Recommandations :

- Questions dans l'ordre du document.
- Éviter les questions vrai/faux.

7. Consignes

- La clarté et la précision des consignes doivent être un souci constant des concepteurs d'épreuves. Bien préciser s'il s'agit de cocher, citer, compléter.
- Le questionnaire doit être accompagné du barème.

8. Critères d'évaluation

La pondération des points fait varier la nature d'une épreuve. Pour les questions fermées avec justification, il est nécessaire de veiller à la cohérence entre les deux réponses.

Seules les fautes compromettant l'intelligibilité du message seront pénalisées.